

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 30 MARS 2026

Date de la convocation
24.03.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 28
Votants 29

L'an deux mille vingt six
le trente mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON,
Adjoints ; M. AUCHER, M. THIBAUT, Mme LE DUC, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire délégué de Rossay),
Mme PELLETIER, M. MORIN, M. HAESE, Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER,
M. GANDIER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD, M. BRANCO-NUNES, Mme MULA, M. BONNET, M. SERGENT,
Conseillers municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE:

Mme ENON.

Pouvoir de Mme Anne-Sophie ENON à Mme Laurence MOUSSEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Détermination du nombre de membres au Conseil d'administration du Centre
Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du Code de
l'action sociale et des familles, les membres élus et les membres nommés le sont en
nombre égal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à **18** le nombre
de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
(C.C.A.S.).

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS



Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 7 AVR. 2026

Publié le : 7 AVR. 2026

Notifié le :